



Congés de maternité de l'employeur

Par **nounoudenfer**, le **30/03/2010** à **10:56**

Bonjour,

je suis assistante maternelle et j'ai un litige avec mon employeur : elle est enceinte et elle va prendre son congés de maternité le 01.05 jusqu'au .01.09. Nous ne cassons pas le contrat actuel qui nous lie pour son enfant que je garde depuis 4 ans. Elle me dit qu'elle a contacté la PAJE pour connaitre ses droits et elle me dit qu'elle n'a pas à me payer durant cette période de congés même si le contrat n'est pas rompu !!! j'ai eu des échos me disant le contraire mais je n'ai aucun texte de loi qui le prouve.

Dans notre convention collective on parle de notre congé de maternité et pas celui de l'employeur ! que faire ? pouvez-vous m'aider ?

merci beaucoup

salutations

MC